

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

*ACTION DE SECOURS DU COMITÉ INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA POPULATION PAUVRE DE JÉRUSALEM*¹

Lors du voyage qu'il avait effectué au Proche-Orient au mois de février 1949, le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Paul Ruegger, avait été frappé par la situation à la fois paradoxale et tragique de la population pauvre de Jérusalem. Il s'agissait d'une quinzaine de milliers de personnes dont les occupations ordinaires avaient été interrompues à la suite du trouble provoqué dans la vie quotidienne par les événements de guerre. Cette population se trouvait dans la plus grande misère.

Or, personne ne lui venait en aide, tandis que d'autres malheureux qui avaient quitté leur lieu de résidence habituel pour se réfugier à Jérusalem, recevaient des secours par l'intermédiaire du Commissariat du Comité international pour l'aide aux réfugiés de Palestine ; ces secours provenaient de l'action entreprise par les Nations Unies en faveur des réfugiés. Ils ne devaient donc être distribués qu'aux personnes qui possédaient le statut de « réfugiés », c'est-à-dire à celles que les événements de guerre avaient chassées de leur foyer. Dans ces conditions, on trouvait à Jérusalem deux catégories de personnes aussi nécessiteuses l'une que l'autre : les réfugiés et les « pauvres de la ville ». Les premiers étaient secourus, les autres croupissaient dans la misère, puisque les délégués du Comité international chargés de l'action pratique de secours aux réfugiés n'avaient pas le droit — liés qu'ils étaient par les instructions des Nations

¹ *Hors-texte.*

SECOURS A LA POPULATION PAUVRE DE JÉRUSALEM

Unies — de distraire une partie des marchandises dont ils disposaient pour leur venir en aide.

Une telle situation pouvait créer de l'agitation. Il était, en effet, difficile de faire comprendre à ceux que les Nations Unies ne secouraient pas qu'ils n'avaient aucun droit à être aidés, comme il était impossible de nier, humainement parlant, qu'une telle situation demeurerait profondément injuste.

De retour à Genève, le président du Comité international a donc examiné les moyens de remédier à ce fâcheux état de choses. Le Comité international ne disposait d'aucun fonds propre permettant l'achat de secours, et l'ensemble de ses réserves de vivres dans le Proche-Orient ne dépassait pas 150 tonnes. Néanmoins, il apparut que ces maigres réserves pourraient permettre la mise en œuvre d'une action de secours très limitée, tandis que l'on ferait appel à la générosité de certaines Croix-Rouges nationales ou de certains donateurs privés pour la poursuivre d'une façon méthodique. Le 27 février déjà, une première distribution de vivres aux « pauvres de la ville » eut lieu à Jérusalem ; 2700 personnes reçurent ce jour-là une « ration de 15 jours » composée de farine, de sucre, de graisse, de légumineuses et de raisins secs. La distribution se poursuivit les jours suivants, et, finalement, c'est 11.000 personnes qui bénéficièrent d'une aide des plus appréciée.

Toutefois, pour être vraiment efficace, cette action devait être continuée, les rations bimensuelles distribuées étant composées de :

3 kg de farine ; 500 grammes de riz ; 200 grammes d'huile ; 250 grammes de raisins secs, et d'une ou deux boîtes de conserve de viande.

Au moment où ces lignes sont écrites, soit au début de mai, les distributions se font avec régularité et le Comité international, grâce aux dons reçus, tout particulièrement de Grande-Bretagne et du Canada, est en mesure de poursuivre son action de secours jusqu'au mois de juillet.

C'est une infirmière du Comité international qui fut chargée de ces distributions ; elle eut à faire face à de multiples difficultés d'organisation. En tout premier lieu, il s'agissait d'établir

la liste des bénéficiaires, afin d'éviter les abus ; dans ce dessein, un système de contrôle par carte individuelle d'alimentation fut adopté et pour établir la liste des ayants droit, la collaboration des Autorités locales et du Gouvernement militaire de la « Vieille ville » de Jérusalem fut requise. L'infirmière du Comité a été secondée avec beaucoup de bonne volonté par les « muktars », soit les maires des différents arrondissements et par les Autorités militaires. La situation matérielle de ceux qui prétendaient avoir droit aux distributions était vérifiée par une équipe d'infirmières indigènes volontaires et toutes garanties ont été prises pour que l'action de secours aille véritablement à ceux qui en avaient le plus pressant besoin ; 2617 familles, comprenant 12.403 personnes, en ont bénéficié. Après la première distribution, une nouvelle catégorie de personnes nécessiteuses sollicita l'aide du Comité international. Il s'agissait des membres de la Communauté arménienne, ainsi que des indigènes qui étaient assistés par différentes institutions religieuses de Jérusalem, en particulier l'Hospice algérien, l'Hospice indien, l'Hospice boucharien et l'Hospice de l'Afghanistan. Les personnes secourues par ces différents hospices et les membres de la Communauté arménienne sont, certes, des étrangers au pays, mais, presque tous, ils habitent la Palestine depuis fort longtemps ; certains d'entre eux y sont nés. Il était logique que l'on prît leur demande en considération puisqu'ils étaient demeurés à Jérusalem et qu'ils pouvaient, de ce fait, être assimilés aux « pauvres de la ville » en faveur desquels toute l'action avait été engagée. Compte tenu de ces nouveaux bénéficiaires l'action de secours s'étend actuellement à près de 13.000 personnes.

Il convient de noter aussi que les rations de vivres, bimensuelles, devraient pouvoir être complétées par une distribution quotidienne de lait en faveur des nourrissons et des femmes enceintes ou allaitantes ainsi que par une distribution journalière de soupe pour les plus pauvres d'entre les pauvres. Dans un autre ordre, notons encore que le Comité international de la Croix-Rouge installera sous peu une policlinique où la population indigente pourra recevoir les soins médicaux les plus élémentaires.

SECOURS A LA POPULATION PAUVRE DE JÉRUSALEM

Le Comité international compte pour cela sur le soutien généreux des donateurs auxquels il a fait appel. Car l'action charitable, impérieuse, qu'il accomplit contribue à apaiser les esprits et à rétablir ainsi un calme relatif dans la Ville Sainte.

La situation à Jérusalem a toujours été extrêmement tendue depuis le début du conflit palestinien, vu la position géographique de la ville et les rivalités qui s'y sont affrontées dès les premiers jours de combats. Il eût été certainement dangereux à la longue de laisser dans le dénuement les « pauvres de la ville » alors qu'on venait en aide aux réfugiés. Les mesures prises auront donc un effet psychologique et moral considérable, et ce n'est pas là le moindre résultat que ces distributions régulières de secours matériels ont permis d'atteindre.

* * *

TABLEAU DES DONS EN NATURE ET EN ESPÈCES AFFECTÉS A L'ACTION DE SECOURS EN FAVEUR DES PAUVRES DE JÉRUSALEM

Donateurs	Dons
Réserve de secours du Comité international de la Croix-Rouge pour la Palestine, provenant notamment du Gouvernement et de la Croix-Rouge des Indes néerlandaises, du Gouvernement et du Croissant-Rouge turcs, de la Croix-Rouge américaine.	Environ 150 tonnes
Croix-Rouge canadienne	\$ 5000
Un particulier en Grande-Bretagne.	£ 50
Mission belge en Palestine	9½ tonnes de vêtements
Jewish Society for Human Service (par l'intermédiaire de la Croix-Rouge britannique)	£ 1500 £ 2000 £ 500
Lion et Soleil Rouges de l'Iran	L.liban. 7.880,45
Comité international de la Croix-Rouge. . . .	Fr. suisses 50.000
Croix-Rouge canadienne	100 caisses de poisson